

REGLEMENT OFFICIEL GHO 2016

1. Généralités

Le Concours international « Génies en Herbe OHADA » est une création de l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire (AEJCI) soutenue par l'UNIDA/OHADA.COM, qui vise à promouvoir et la vulgariser les instruments juridiques de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

La 8^{ème} édition du Concours, pour sa phase finale, se tiendra du 23 au 27 Août 2016 au Niger. Pour la présente édition l'Université de TAHOUA du Niger est co-organisatrice.

2. Les participants

Le concours comporte deux compétitions distinctes : **la compétition estudiantine** (participation collective) et **la compétition professionnelle** (participation individuelle). Les participants diffèrent selon le type de compétition. Pour les deux types toutefois, le Concours reste ouvert à l'ensemble des pays membres et non membres de l'OHADA.

Pour la compétition estudiantine, sont autorisés à participer :

- les étudiants n'ayant pas encore obtenu la Maîtrise ou le Master 1 (4^{ème} année),
- les étudiants en Master 2 (un seul par équipe),
- les auditeurs magistrats (en 1^{ère} année).

Les équipes devront être composées de trois (03) membres dont obligatoirement une fille au moins. Toute équipe participante qui ne respecterait pas une telle obligation se verra retranchée 50 points à l'issue de la phase éliminatoire (nationale et internationale).

Chaque équipe sera accompagnée **d'un encadreur**, faisant office de Représentant de l'Institution qui participe.

Chaque pays ne peut être représenté que par **une seule équipe**. Pour ce faire une présélection nationale doit être organisée dans chaque pays par un coordonnateur national. Pourront donc participer à la phase internationale les équipes victorieuses des différentes phases nationales.

Dans les pays où une présélection nationale n'a pu s'organiser, l'équipe qui aura manifesté au Comité d'Organisation sa volonté de participer au concours sera autorisée à prendre part à la phase internationale.

Chaque équipe nationale prétendant prendre part à la phase internationale doit s'acquitter de **frais de participation** d'un montant de **150 000 FCFA / équipe**, payable par virement bancaire ou transfert d'argent.

Chaque équipe est responsable de ses frais de voyage, le séjour étant pris en charge par les organisateurs.

NB : Aucune équipe ne peut être exonérée, totalement ou partiellement, du paiement des frais de participants, qui restent acquis au Concours même en cas de retrait de l'équipe.

Pour la compétition professionnelle, qui consiste à la production d'un article sur un thème défini, la seule condition de participation est le critère d'âge. Le candidat ne doit pas avoir plus de **40 ans** au 31 décembre 2016.

3. Langue

La langue du concours est le français.

4. Déroulement du concours

Le concours se subdivise en deux compétitions : l'une estudiantine et l'autre professionnelle

➤ **Pour la compétition estudiantine**, les équipes participantes au Concours s'affronteront dans deux poules dite A et B d'un minimum de trois équipes (en fonction du nombre de pays participants).

A l'issue de cette manche éliminatoire, la première équipe de chaque poule sera qualifiée pour la finale. La détermination des vainqueurs se fait par attribution de points.

Les candidats s'affronteront au cours de deux Catégories d'épreuves : les épreuves écrites et l'épreuve orale.

- **Les épreuves écrites** : elles sont au nombre de Trois (3) :
 - les Questions à Choix Multiples (QCM)
 - l'Intégration Africaine (IA)
 - le Qui suis-je ? (Q)
- **Les Questions à Choix Multiples** : Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers plusieurs propositions de réponse. Il sera soumis aux compétiteurs 10 questions de 10 points chacune et ils auront, à cet effet, 03 minutes.

Les questions portent essentiellement sur les textes de l'OHADA. Pour cette édition, l'accent sera particulièrement mis sur six textes en raison de leur récente ou future adoption ou modification. Il s'agit du *Traité OHADA*, de l'*Acte Uniforme portant Droit Commercial Général*, de l'*Acte Uniforme portant Organisation des Suretés*, de l'*Acte uniforme relatif aux sociétés commerciales* et du *GIE* et de l'*Acte Uniforme relatif aux procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution* et de l'*Acte uniforme relatif aux procédures collectives d'apurement du passif*.
- **L'Intégration Africaine** : L'OHADA étant un outil d'intégration africaine, il nous ait apparu utile d'accorder une vitrine au concept de l'Intégration Africaine à travers ses Hommes, ses Institutions et des Dates. Aussi, les candidats auront à répondre pendant 2 minutes à 08 questions portant sur les Etats africains relativement à la culture, à l'histoire, à la géographie, etc.
- **Le Qui suis-je ?** : Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers un faisceau d'indices. Chaque indice compte pour un nombre de points précis.

1^{er} indice : 50 pts

2^{ème} indice : 40 pts

3^{ème} indice : 30 pts

4^{ème} indice : 20 pts

5^{ème} indice : 10 pts

- **L'épreuve orale : La plaidoirie** : Cet exercice est un procès simulé. Chaque équipe constituera un collège d'avocats fictifs, chaque collègue devant jouer à la fois le rôle de requérant et de défendeur devant la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA). Il s'agira d'argumenter sur des problèmes de droit posés dans un cas hypothétique.
Les candidats devront présenter également leurs conclusions écrites (résumé de leur argumentation), qui seront également corrigés. Les plaidoiries orales dureront 18 minutes pour chaque équipe y compris le temps de la réplique et de la duplique. Les questions ne seront posées par les membres de la Cour qu'à la fin de cet exposé oral et pas avant.
- **Pour la compétition professionnelle**, il s'agit d'écrire un article sur thème relatif à l'OHADA. Le thème et les caractéristiques de l'article seront précisés ultérieurement. Les contributeurs auront jusqu'au 15 juillet 2016 pour faire parvenir leur article par mail.

5. Réclamations

Les réclamations des compétiteurs sont recevables à la fin de l'épreuve contestée. Si la réclamation porte sur le contenu de l'épreuve, elle est adressée au jury, qui statue discrétionnairement. Celui-ci peut solliciter l'avis du Comité Scientifique. Si la réclamation porte sur le total des points d'une manche, elle est formulée par écrit et déposée auprès du Comité scientifique du Concours pour analyse.

6. Prix et récompenses

Tous les participants recevront **des trophées et des ouvrages**. Les prix suivants seront décernés : 1^{ère} Meilleure Equipe, 2^{ème} Meilleure équipe; Meilleur plaideur, Meilleur mémoire et le Prix du Meilleur article. Ces prix sont représentés par **des trophées auxquels pourraient s'ajouter, selon les bienheureuses donations, des bourses, des stages et autres lots**.

Chaque participant recevra un diplôme de participation.

7. Calendrier provisoire du concours

- Jeudi 31 Mars 2016 : Clôture des inscriptions des équipes (*phase nationale ivoirienne*)
- Mardi 31 Mai 2016 : Clôture des inscriptions des équipes pour la phase internationale
- Vendredi 1^{er} Juillet 2016 : Date limite pour le paiement des frais de participations
- Vendredi 1^{er} Juillet 2016 : Date limite de communication des contributions pour la compétition professionnelle
- Vendredi 15 juillet 2016 : Communication des noms des membres de l'équipe.
- Vendredi 29 juillet 2016 : Date limite pour la soumission des mémoires
- Mardi 23 Août 2016 : Cérémonie d'Ouverture de la phase internationale
- Samedi 27 Août 2016 : Cérémonie de Clôture du Concours

8. Interprétation du règlement

Toute réclamation ou tout litige relatif au présent règlement sera soumis au Comité d'Organisation qui tranchera en dernier ressort.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de compléter ou de modifier les règles du concours à tout moment sans préjudice du droit des tiers.

Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur Pierre Olivier LOBE

Project Manager

Concours International « Génies en Herbe OHADA »

Cel : + (225) 07.58.02.08 / 03 53 32 73

Email : olivierlob@yahoo.fr

et

Monsieur Ernest-Bérenger AWANAN

Coordonnateur Général

Concours International « Génies en Herbe OHADA »

Cel : + (225) 08.02.99.92 / 41.17.33.41

Email : awananb@yahoo.fr

Site web: www.concoursgho.org

E-mail: geniesenherbeohada@gmail.com